

**LE JOUR, 1954
12 OCTOBRE 1954**

POUR QUE LE LIBAN VIVE EN PAIX

Sur le nombre des députés et les nécessités politiques de ce temps.

Nous rappelions il n'y a pas longtemps qu'en Israël, où l'expérience politique est grande, il y a une seule Chambre (Knesseth) et que cette Chambre, pour une population qui ne dépasse pas beaucoup la nôtre, compte 120 députés.

La Chambre israélienne est singulièrement plus efficace que la nôtre ; et le gouvernement qui en émane est autrement plus sérieux que les gouvernements que nous nous donnons. La structure politique d'Israël lui assure un immense avantage sur les pays arabes où la Chambre, quand elle existe, est incapable de faire son métier ; et où les gouvernements, par le fait de la débilité du Législatif, sont ce qu'ils sont. Finalement il faut se souvenir qu'à l'intérieur de la communauté juive, Israël est lui-même, par la composition de sa population, un pays de minorités.

Nous sommes surpris de voir discuter, chez nous, le nombre des députés COMME S'IL ETAIT RAISONNABLE DE FAIRE ICI DES ENONOMIES SUR LE NOMBRE. La meilleure Chambre au Liban sera celle qui donnera à ce pays de minorités son meilleur équilibre et ses chances d'intimité politique les plus grandes. Pour cela il faut le nombre ; cela saute aux yeux.

Et une chambre vraiment consistante permettrait de surcroît de corriger dans une certaine mesure par le nombre les défauts "techniques", les misères congénitales de la représentation proportionnelle confessionnelle.

Elle rendrait possible la constitution de plus d'une équipe de gouvernement. Elle donnerait des possibilités de choix du chef du gouvernement, qui n'existent pas en ce moment. Elle répondrait aux besoins de ce temps qui appellent dans un pays, grand ou petit, une activité parlementaire et gouvernementale incessante.

Représenter le peuple et gouverner, ne peut plus être une fonction honorifique et verbale, un travail de dilettante et d'amateur. Il faut être présent, être informé, comprendre, délibérer, agir, suivre le progrès dans tous les pays du monde.

Si nous sommes si pauvrement gouvernés, c'est en partie parce que la représentation nationale est si maigre à son point de départ.

Le Chef de l'Etat se dit-il qu'il est plus facile d'avoir le contrôle de quarante personnes que quatre vingt ? Nous ne voudrions pas qu'un tel raisonnement fût le sien.

Quant à une deuxième Chambre, qui serait nécessairement à base confessionnelle aussi, nous en avons montré maintes fois l'inutilité et les inconvénients graves. **Au reste,**

commençons par avoir une Chambre à peu près à la hauteur de la tâche et correspondant à la structure de ce pays. On discutera ensuite avec ceux qui aspirent furieusement à devenir des Pères conscrits. Mais on n'ajoute pas impunément une insuffisance à une autre, une maladie à une autre.